

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO / MME SYLVIE CARREGA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
9 Septembre 2016**

**OBJET** : Aide départementale à la construction de 25 logements à Châteauneuf-les-Martigues par Famille et Provence

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Septembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer à la Société Famille et Provence, une subvention de 180 000 € destinée à accompagner la réalisation de 25 logements à Châteauneuf-les-Martigues, portant sur un coût d'investissement prévisionnel de 3 587 277 €;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de mise en œuvre de cette aide départementale et de réservation de 6 logements ;
- de procéder à l'affectation de crédits indiquée dans le rapport ;
- d'approuver le montant de l'affectation comme indiqué dans le rapport et dans le document détaillé figurant en annexe III du rapport.

Cette action sera financée sur les crédits inscrits au titre de l'AP n° 2016-18008J, au chapitre 204, fonction 72, article 20423, du budget départemental 2016 dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité  
Monsieur VÉRANI s'abstient

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée